

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 7 avril 2026

Objet : Création d'une convention encadrant l'accompagnement des centres de gestion dans le cadre de la mission « Analysis RH – Pilotage de la donnée RH »

Délibération du Conseil d'administration

Le mardi 7 avril deux mil vingt-six à onze heures, le Conseil d'administration du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Île-de-France, dûment convoqué le 25 mars 2026, s'est réuni dans ses locaux 1, rue Lucienne Gérard à Pantin, sous la présidence de Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Nombre d'administrateurs :

- en exercice : 29 ;
- quorum : 18 (membres présents ou représentés) :
 - présents : 9 ;
 - représentés : 9.

Etaient présents :

Monsieur Jacques Alain BENISTI
Madame Marie CHAVANON
Monsieur Patrick de la MARQUE
Madame Catherine DESPRES
Madame Françoise KERN
Monsieur Philippe LAUNAY
Monsieur Philippe LAURENT
Monsieur Anthony MANGIN
Monsieur Igor SEMO

Avaient donné procuration :

Madame Nadège AZZAZ à Madame Marie CHAVANON
Madame Jacqueline BELHOMME à Monsieur Philippe LAURENT
Monsieur Fernand BERSON à Monsieur Philippe LAUNAY
Monsieur Jean-François DUFEU à Madame Catherine DESPRES
Monsieur Etienne FILLLOL à Madame Françoise KERN
Madame Julie FOURNIER à Monsieur Patrick de la MARQUE
Monsieur Laurent LAFON à Monsieur Anthony MANGIN
Madame Aurore THIROUX à Monsieur Jacques Alain BENISTI
Monsieur Julien WEIL à Monsieur Igor SEMO

Etaient absents et excusés :

Madame Sabrina ASSAYAG
Monsieur Belaïde BEDREDDINE
Monsieur Jean-Luc CADEDDU
Monsieur Pierre-Olivier CAREL
Madame Christine CERRIGONE
Monsieur Yves COSCAS
Monsieur Bernard FOISY
Monsieur Jean-Christophe FROMANTIN
Monsieur Quentin GESELL
Monsieur Daniel GUERIN
Monsieur Frédéric MOLOSSI

Assistaient également à la réunion : M. Xavier BASTARD, directeur général, Monsieur Benoît HAUDIER, directeur général adjoint des concours, de la santé et de l'action sociale, Mme Louise HARGUINTEGUY directrice générale adjointe des affaires statutaires, juridiques et des organismes paritaires, Madame Marie-Charlotte MENARD, directrice générale adjointe en charge des ressources humaines, de l'emploi territorial et de l'assistance RH aux collectivités, M. Laurent SALLET, secrétaire général.

Objet : Création d'une convention encadrant l'accompagnement des centres de gestion dans le cadre de la mission « Analysis RH – Pilotage de la donnée RH »

Le Conseil d'administration,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion,

Vu la délibération n° 2024-69 du 26 novembre 2024 portant création de la mission optionnelle de conseil en matière de pilotage de la donnée RH, adoption de la convention type d'adhésion à la mission et fixation des tarifs afférents,

Considérant que la mission « Analysis RH » vise à accompagner les collectivités et établissements publics dans le pilotage stratégique de leurs ressources humaines par l'exploitation de leurs données,

Considérant que cette mission connaît un développement significatif au niveau national et suscite l'intérêt de plusieurs centres de gestion souhaitant bénéficier d'un accompagnement méthodologique et technique dans le déploiement d'outils de pilotage de la donnée RH,

Considérant qu'il apparaît nécessaire, afin de sécuriser juridiquement ces coopérations et d'en préciser les modalités d'intervention, d'adopter une convention dédiée entre le CIG et les centres de gestion concernés,

Considérant que cette convention a notamment pour objet de définir :

- Le périmètre des prestations proposées,
- Les modalités d'accompagnement,
- Les engagements respectifs des parties,
- Les conditions de protection des données,
- Les modalités financières applicables,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1^{er} : APPROUVE la création d'une convention relative à la mission « Analysis RH » encadrant les interventions du CIG Petite Couronne auprès des centres de gestion.

Article 2 : PRECISE que cette convention a pour objet de définir les modalités d'accompagnement proposées par le CIG en matière de pilotage de la donnée RH et de déploiement d'outils d'analyse décisionnelle.

Article 3 : ADOPTE la convention type relative à la mission « Analysis RH » à destination des centres de gestion, annexée à la présente délibération.

Article 4 : AUTORISE le Président du CIG Petite Couronne à signer ladite convention ainsi que tout document ou avenant nécessaire à sa mise en œuvre.



Le Président,

Jacques Alain BÉNISTI
Maire de Villiers-sur-Marne
Vice-Président de la Métropole du Grand Paris

Cet acte peut faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois auprès du tribunal administratif de Montreuil dès lors que la décision attaquée devient exécutoire. Il peut également faire l'objet au préalable d'un recours gracieux auprès de l'autorité compétente. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (au terme d'un délai de deux mois, le silence gardé par l'autorité compétente vaut rejet implicite).